Date d'édition : 07/03/2023



Référentiel de Paye



202413

Prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique d'Etat

1. Identification

Code BJ	202413
Libellé bulletin de Paie	PRIME DE REVALORISATION
Code PAY	2413
Libellé	Prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique d'Etat
Référence	202413
Libellé complémentaire	Prime de revalorisation médecins
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/04/2022
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/04/2022
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202413_INTER_PRIME_DE_REVALORISATION.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret nº 2022-741 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à		SSAA2211970D
certains personnels relevant de la fonction publique de l'Etat		

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

Date d'édition : 07/03/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Exercer les fonctions au sein des établissements et services suivants :

- Des établissements et services mentionnés à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
 Des structures d'accueil mentionnées au 2° de l'article D345-8 du même code ;
- Des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse visés aux articles D241-14 et D241-17 du code de la justice pénale des mineurs
- Des services mentionnés à l'article D572 du code de procédure pénale.

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Exercer les fonctions de médecin.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
202314	COMPLT TRAIT. INDICIAIRE	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2022-741	SSAA2211970D
202316	COMPLEMENT DE SALAIRE	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2022-741	SSAA2211970D

Commentaire

Cette prime est exclusive du versement du complément de traitement indiciaire institué par le décret 2020-1152. Elle n'est n'est pas exclusive du versement des autres primes ou indemnités liées aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel.

5. Modalités de liquidation

1 - PRIME DE REVALORISATION MÉDECINS

5.1 Expression métier

Le montant brut mensuel de la prime est de 517 €.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Décret	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Date d'édition : 07/03/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2413	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	9999	0010000	1
Prime de revalorisation à certains personnel relevant de la	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui